

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 6 NOVEMBRE 2018**

Membres										Date de convocation
en exercice :	9	présents :	7	excusés :	2	absent :	0	votants :	7	30/10/2018

L'an deux mil dix-huit le 6 Novembre à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Claude LAPIERRE.

Présents : Messieurs Jean-Claude LAPIERRE, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Thomas ROLLET, William TROUILLET, Madame Isabelle BERGER.

Excusé : Messieurs Dominique REVEL, Pierre LANEYRIE

Absent : /

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude LAPIERRE

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le compte rendu et les délibérations de la séance précédente entendus et approuvés, Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

En préalable, Monsieur Jean-Claude LAPIERRE demande à ce que trois points soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de ces questions supplémentaires.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 1 : SDIS

Le 26 octobre dernier, Monsieur le Maire a participé à une réunion d'information et d'échanges sur la politique départementale relative aux Centres de Première Intervention (CPI) de Saône et Loire.

La Saône et Loire compte 61 CPI en 2018 et 750 sapeurs-pompiers volontaires.

En 2017, 2 850 interventions ont été recensées : 560 en autonomie par les CPI, 2 290 en complémentarité avec le Corps départemental.

Le rôle du SDIS est de veiller au bon fonctionnement des CPI. Il est placé sous l'autorité des maires pour le contrôle et la coordination de l'ensemble des CPI.

Le SDIS intervient dans de nombreux domaines : formations, allocations vétéranes, visites médicales, protection sociale, vacations, réseau d'alerte ANTARES, politique SAP, MAD véhicules.

Le Département souhaite désormais construire une nouvelle politique publique partagée concernant les CPI. Seront à nouveau organisées des réunions d'information et d'échanges.

Le conseil nomme Monsieur William TROUILLET en tant que référent.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 2 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE

Le passage surélevé devant la Mairie doit être refait de toute urgence. La pente est trop forte et cela produit un effet « tremplin » qui fait que les voitures touchent le sol. Le Cabinet R2S a contacté l'entreprise EIFFAGE qui est venue constater le problème et interviendra du 19 au 23 Novembre pour rectifier ce dos d'âne. Des réserves seront émises et la fin de travaux est reportée au 1^{er} décembre prochain.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE N° 3 : INAUGURATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE

Suite aux travaux de mise en accessibilité de la Mairie, de l'école et de la garderie, réalisés par la commune, une inauguration est organisée le Samedi 1^{er} décembre 2018 à 10H30 en Mairie, sous la présidence de Messieurs Jérôme GUTTON, Préfet de Saône et Loire, Benjamin DIRX, Député de la première circonscription de Saône et Loire, André ACCARY, Président du Département de Saône et Loire, Jean-Patrick COURTOIS, Président de Mâconnais Beaujolais Agglomération.

Les invitations seront prochainement transmises à tous les administrés qui sont invités à participer à cette cérémonie.

1) DECISION MODIFICATIVE POUR INTEGRATION ETUDES

Afin de permettre l'intégration d'études, le conseil municipal décide d'affecter 8 340€ à l'article 2315 (dépenses) et à l'article 2031 (recettes). Il s'agit d'opérations d'ordre patrimoniales neutres qui ne représentent pas une dépense et recettes réelles sur le budget communal.

2) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'URGENCE INTEMPERIES DANS LE SUD DE LA FRANCE : SOUTIEN AUX MAIRES DES COMMUNES CONCERNEES

La commune a été saisie de deux demandes de subvention au titre de l'urgence intempérie dans le Sud de la France. Une du Secours Populaire, l'autre de l'Association des Maires de l'Aude. Considérant qu'une procédure de catastrophe naturelle est mise en œuvre par l'Etat, le conseil décide, dans un souci de rigueur budgétaire, de ne pas allouer de subvention.

3) COMMEMORATION DU CENTENAIRE DU 11 NOVEMBRE

Le 11 novembre prochain verra le Centenaire de l'Armistice de 1918, A cette occasion, les cloches sonneront à SOLUTRE-POUILLY, un arrêté sera pris à cet effet.

La population est invitée à participer au défilé du 11 Novembre.

4) FDSEA 71 : PROCEDURE CALAMITE DUE A LA SECHERESSE

Le Maire présente le courrier reçu de la FDSEA sollicitant des élus qu'ils apportent leur soutien pour faire remonter auprès du Ministère de l'Agriculture la nécessité d'une reconnaissance rapide et massive du niveau de la calamité agricole en Saône et Loire suite à la sécheresse qui touche le département depuis juillet dernier.

La mobilisation des élus a permis le déblocage d'une enveloppe de 10 millions d'euros par le conseil régional, dont 5 millions seraient fléchés pour aider directement les agriculteurs. Des dégrèvements de TFNB pourraient intervenir rapidement sur les exploitations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'apporter son soutien pour la reconnaissance du niveau de la « calamité agricole » en Saône et Loire.

5) SIGALE : ARRET DES MATINEES DU MERCREDI AU 1ER JANVIER 2019

Une réunion a eu lieu le 16 octobre dernier au SIGALE. La commune de SOLUTRE-POUILLY avait fait tout son possible pour que ce service soit mis en place pour les enfants mais devant la faible participation à ces matinées (une moyenne de 7 enfants alors qu'il en faudrait 21 pour faire fonctionner ce service), le SIGALE a décidé d'arrêter cette expérience au 1^{er} janvier 2019.

Se pose le problème de la diminution du volume horaire du personnel mis à disposition.

Cette question sera abordée au prochain conseil de classe qui aura lieu le 13 novembre prochain.

6) REHABILITATION DU BATIMENT DES CREATEURS

La commune étant dans l'attente des documents du Cabinet BLANCHARD, cette question est reportée à la séance de conseil de décembre. Monsieur Gianni FERRO contacte le Cabinet BLANCHARD.

7) REUNION PUBLIQUE DU 16 NOVEMBRE 2018

Afin de finaliser la réunion publique du 16 novembre prochain, une réunion de préparation est organisée le 13 novembre.

La population est invitée à participer à la réunion publique le vendredi 16 Novembre 2018 à 19h00 à la salle des fêtes, pour faire ensemble le bilan des 4 années d'action de l'équipe municipale et réfléchir ensemble aux enjeux à venir. Les invitations seront distribuées prochainement dans les boîtes aux lettres.

8) DEVIS LOGEMENT COMMUNAL N° 3

Monsieur Bernard LAPIERRE présente les deux devis reçus de l'entreprise GUILLARD concernant l'isolation des planchers bas du logement n° 3. Il s'élèvent à 4 100,00€ HT pour la version 2 et 4 614,67€ HT pour la version 1).

Compte tenu du coût élevé, Monsieur Gianni FERRO se renseigne sur les prix d'une isolation de type mousse polyuréthane (système canadien).

Monsieur Bernard LAPIERRE indique qu'il y a un problème de radiateurs, ils ne chauffent pas malgré la purge effectuée. Une visite sur site aura lieu.

9) RALLYE DES VINS 2019

L'année 2019 verra le renouvellement du label Grand Site, la commune devrait être soumise à plusieurs contrôles des instances nationales. Des manifestations seront organisées principalement aux mois de juin et juillet 2019. Le passage du Rallye n'est donc pas envisageable le 8 juin 2019 sur la commune, c'est pourquoi il a été demandé aux organisateurs de décaler la date de l'épreuve.

QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE

Un courrier a été envoyé au propriétaire de la parcelle cadastrée B 792, située « aux Carras » car il a été constaté que des travaux étaient en cours sur cette parcelle située en secteur protégé au titre du site classé.

Ces travaux n'ont pas fait l'objet d'une autorisation et constituent donc une infraction au Code de l'Environnement. En l'absence de demande d'autorisation faite dans un délai d'un mois, une remise en état du site sera demandée au Procureur de la République. Tous travaux doivent être stoppés immédiatement.

La municipalité remercie les employés communaux pour le bon entretien du cimetière.

La SDEI viendra poser prochainement le poteau Incendie En Nanche.

Les travaux de réfection du mur de la Rochette (sur 13 mètres), réalisés par l'employé communal, sont maintenant terminés.

Un glacier a été réalisé.

Monsieur Claude BOURDON propose que le matériel communal (épareuse, remorque) soit rangé dans l'ancien Centre Aéré. A cet effet, les surfaces ont été mesurées. Le local serait fermé avec des moellons. Le coût de cette opération s'élèverait à environ 2 000€.

Monsieur Bernard LAPIERRE indique que les problèmes de chaudière de la Mairie/Ecole sont résolus.

Le logement communal situé dans le Bâtiment Mairie est toujours à la location.

La Commission des Baux Ruraux se réunira le lundi 26 novembre prochain afin de préparer l'offre de location d'une parcelle plantée en Saint Véran.

Monsieur Thomas ROLLET qui a participé à la dernière réunion du Syndicat des Eaux de la Petite Grosne en fait la synthèse au conseil.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude		REVEL Dominique	Excusé
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		TROUILLET William	
LAPIERRE Bernard		ROLLET Thomas	
LANEYRIE Pierre	Excusé		

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2018-060	Soutien aux agriculteurs de pour la reconnaissance du niveau de la calamité agricole en Saône et Loire suite à la sécheresse	2018-061	DM10 : intégration études BEVS (opérations patrimoniales)
----------	--	----------	---

Prochaine réunion ordinaire du conseil : Mardi 4 Décembre 2018 à 18H30

Séance levée à 21H10